

**Commission de la formation et de la vie universitaire
Du conseil académique de l'Université Paris-Saclay
Séance du 23 septembre 2024
Délibération n° CFVU-2024-051**

- Objet** : Cadrage partiel du projet d'accréditation des formations pour les diplômes nationaux du 1^{er} cycle (parties 1 et 2) pour la période 2026-2031.
- P. jointe(s)** : Annexe – Éléments de cadrage de la politique d'offre de formation premier cycle Paris-Saclay.

La Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique de l'Université Paris-Saclay,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1, L. 711-8, L. 762-4 et D. 613-1 à D. 613-7 ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 19 des statuts ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2024-025 du 11 juin 2024 portant élection de Monsieur Camille GALAP à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

L'Université Paris-Saclay va demander au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche une accréditation pour les diplômes nationaux de son offre de formation sur une durée de cinq ans à partir de l'année universitaire 2026-2027.

Dans le contexte de cette prochaine demande d'accréditation, a été élaborée une proposition de cadrage pour les formations de 1^{er} cycle.

La Commission de la formation et de la vie universitaire est consultée sur les programmes de formation. Il lui revient d'approuver le cadrage proposé.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Article premier : Donne un avis favorable au cadrage partiel d'accréditation des formations pour les diplômes nationaux du 1^{er} cycle pour la période 2026-2031, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.
Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	40
Membres présents ou représentés :	22
Abstentions :	5
Contre :	1
Pour :	16

Visa du Président



Eléments de Cadrage de la Politique d'Offre de Formation Premier Cycle Paris-Saclay

Table des matières

1	Première Partie - Ambition pour le Premier cycle Paris-Saclay dans la période 2026-2031	1
2	Deuxième Partie - Démarche d'intégration de l'offre de formation Premier Cycle des 3 universités	4
2.1	<i>Principe de structuration et diplomation des mentions communes à plusieurs universités</i>	4
2.2	<i>Principes de construction et convergence de l'offre de formation</i>	5
2.2.1	<i>La lisibilité et l'attractivité des mentions de Licence, LDD, licence professionnelle, DEUST</i>	5
2.2.2	<i>La définition des convergences pédagogiques pour deux parcours de même nom</i>	6
2.2.3	<i>Principes de pilotage et de fonctionnement de l'offre de formation intégrée</i>	7
2.2.4	<i>Moyens et principes de soutenabilité des formations</i>	9
2.3	<i>Démarche d'intégration et méthode de travail collectif</i>	10
2.4	<i>L'école universitaire de premier cycle Paris-Saclay</i>	11
3	Objectifs des diplômes de Premier Cycle et caractérisation des diplômes UPSaclay et EUPCPS	12
4	Structuration pédagogique et fonctionnement des mentions Licence, Licence professionnelle, DEUST et doubles diplômes	12

Le document présenté ici a été préparé en concertation avec les acteurs des formations de premier cycle au travers d'un groupe de travail réunissant les vice-présidences des 3 universités, les directions des composantes des 3 universités portant des diplômes de premier cycle, des membres des directions Formation, Vie étudiante, Innovation Pédagogique des 3 universités et les vice-présidents étudiants des 3 universités.

Ce groupe de travail missionné par les Présidences des trois universités et dénommé comité plénier premier cycle s'est réuni 5 fois en formation complète et 3 fois en sous-groupes par grand domaine entre juillet et décembre 2023. Il s'appuie sur les ambitions pour le premier cycle Paris-Saclay 2026-2031 portées par les Présidences des 3 universités et présentées lors de la réunion commune des 3 CFVU le 3 juillet 2023, il propose la définition des principes d'une offre de formation intégrée, la démarche pour y parvenir et le rôle à venir de l'Ecole Universitaire de premier cycle Paris-Saclay (cf partie 2) ainsi que les objectifs et les caractéristiques des diplômes de premier cycle permettant de combiner les textes réglementaires et la politique de formation de l'Université (documents à venir). Ce document cadre sera soumis à la CFVU de l'Université Paris-Saclay.

Première Partie - Ambition pour le Premier cycle Paris-Saclay dans la période 2026-2031

Politique de formation de l'Université Paris-Saclay dans la période 2026-2031

La politique commune pour les diplômes de l'Université Paris-Saclay se traduit en quelques engagements fondamentaux : former des experts dans leur domaine et assurer

l'employabilité des diplômés, à tous les niveaux de formation, préparer l'étudiant à un monde ouvert à l'international et contribuer à la formation de citoyens avertis et responsables. Ce double défi de réussite de la professionnalisation et du décloisonnement des formations, au sein de l'École Universitaire de Premier Cycle, au sein des Licences double-diplômes et des Masters, des parcours d'ingénieurs et des parcours de santé, s'accompagne de la mise en place de passerelles entre les parcours et d'une bonne articulation pédagogique entre les trois niveaux de cursus LMD. Face aux enjeux sociétaux contemporains, l'Université Paris-Saclay porte en effet la responsabilité de former ses étudiants et apprenants, en formation initiale comme en formation continue, à la diversité des approches disciplinaires, à l'esprit critique et à l'ouverture sur un monde toujours plus interconnecté. C'est notamment en plaçant ses étudiants au plus près de la recherche que l'établissement leur donnera les moyens de développer leur faculté de jugement et d'apporter dans les contextes académiques comme non-académiques, un regard critique et rigoureux.

Cette politique centrée sur l'étudiant est déclinée dans les actions suivantes :

- **Articuler les forces et les compétences des trois universités et des écoles pour proposer une offre de formation complète LMD, ingénieurs, études de santé, et des programmes transverses :**
 - Diversifiée en termes de disciplines, de type de diplômes
 - Adaptée à la diversité des projets d'études et d'insertion des étudiants, notamment en premier cycle pour les bacheliers ou les étudiants issus de cursus bac+1 ou bac+2 de l'enseignement supérieur,
 - Variée en fonction des compétences visées dans le degré de professionnalisation et de formation par la recherche
 - Cohérente à l'échelle de chaque campus et à l'échelle de l'ensemble de l'établissement
 - Centrée sur l'étudiant en proposant en premier cycle et en master des programmes de spécialisation progressive et des passerelles entre diplômes afin de favoriser la réussite étudiante et la construction du projet d'études et d'insertion professionnelle
 - Construite en fonction du potentiel et des spécificités des équipes enseignantes
- **Favoriser la réussite de tous les étudiants** par un accompagnement dans leurs projets d'étude, l'orientation de leurs choix de formation, et la préparation à leur employabilité tout au long de la vie, ainsi que par la qualité de vie étudiante
- **Développer l'expérience étudiante** et l'esprit critique de chaque étudiant de l'Université, favoriser l'engagement, pour former un citoyen éclairé, responsable, ouvert sur le monde, et soucieux des valeurs démocratiques.
- **Soutenir ces transformations** en termes de moyens humains et financiers au travers de l'IDEX et des politiques publiques (ORE, santé, BUT, CMA-CMQ, COMP), de la formation tout au long de la vie, des appels à projet et des axes de la fondation Paris-Saclay

Pour le contrat quinquennal à venir, l'objectif poursuivi collectivement est de proposer une offre de formation de premier cycle, de master et de doctorat commune à tous les établissements d'enseignement supérieur de l'Université Paris-Saclay.

Les objectifs à atteindre pour une intégration de l'offre LMD pour la période 2026 - 2031 sont les suivants :

- le doctorat, d'ores et déjà unique, le reste

- les mentions de Master communes seront toutes accréditées au titre de l'Université Paris-Saclay, en suivant les cadrages spécifiques à ce diplôme.
- les diplômes d'ingénieur des universités, de santé et les diplômes universitaires seront maintenus pour ce contrat en propre dans chaque université.
- la transformation majeure concerne le premier cycle à co-construire en diplômes communs déclinés en Licences double-diplômes pluridisciplinaires accréditées au titre de l'Université Paris-Saclay et en diplômes nationaux de Licence, Licence professionnelle, BUT, DEUST accrédités au titre de l'Ecole Universitaire de 1^{er} Cycle Paris-Saclay (EUPCPS). La co-construction est à mener par les équipes pédagogiques dans un cadre et une démarche validée par les gouvernances des universités.

L'objet de ce document est de définir l'ambition et l'identité partagée du premier cycle, la démarche d'intégration des formations des 3 universités pour la préparation d'une offre de formation commune, ainsi que le cadre des diplômes du premier cycle Paris-Saclay

Ambition et identité partagée pour le premier cycle

- Un premier cycle inclusif pour tous les profils étudiants
- Un premier cycle ouvert et engagé pour permettre aux étudiants de construire leur avenir dans les meilleures conditions (rythme, accompagnement, transformation pédagogique, orientation, passerelles, sensibilisation aux enjeux sociétaux, éthique, construction des savoirs, science et société, ouverture internationale)
- Un premier cycle ambitieux pour ses diplômés, des territoires à l'international (notamment l'accompagnement vers la réussite, pour l'exigence de formation, pour la diversité des compétences attendues)
- Une vision commune systémique de la réussite étudiante

Le Premier Cycle Paris-Saclay traduit l'ambition et l'identité partagée :

- ➔ *En définissant un ensemble de mentions communes de Licence et licence double diplôme éventuellement structurées en parcours, ensemble représentatif des forces et spécificités des disciplines dans les différentes composantes porteuses et opératrices*
- ➔ *En définissant et coordonnant un ensemble de licences professionnelles et BUT en fort lien avec le territoire*
- ➔ *En rendant visibles, lisibles et attractives toutes les formations*
- ➔ *En les construisant selon le cadre et les objectifs définis collectivement*
- ➔ *En organisant un continuum de parcours entre les formations de Premier Cycle et la construction progressive des projets des étudiants par un accompagnement individualisé vers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle*
- ➔ *En développant la dimension internationale et citoyenne au sein des formations*
- ➔ *En tenant compte de partenariats socio-économiques*
- ➔ *En donnant à l'école universitaire de premier cycle un rôle de coordination des évolutions et du fonctionnement de l'ensemble des diplômes de premier cycle en bonne articulation avec les instances des établissements-composantes et des universités intégrées.*

Pour réaliser l'ambition d'intégration 2026, la définition et la construction collective de l'offre de formation de premier cycle traduisant l'identité partagée doit s'appuyer sur une analyse des forces et des spécificités des formations existantes et sur des critères de convergence.

L'objectif de convergence vise l'intégration maximale des diplômes de premier cycle tout en garantissant la lisibilité et l'attractivité des formations, la clarté du lien Licence-Master, la clarté des capacités d'insertion des formations professionnelles.

Deuxième Partie - Démarche d'intégration de l'offre de formation Premier Cycle des 3 universités

Cette partie 2 décrit les principes généraux de structuration et de diplomation de mentions de licence ou LDD communes à plusieurs composantes d'universités différentes, puis les principes de construction de mentions communes basés sur des critères de convergence et des principes de pilotage, et enfin la méthode de travail proposée pour accompagner la concertation et la construction entre équipes pédagogiques. Le rôle de coordination de l'offre de formation par l'Ecole Universitaire de premier cycle Paris-Saclay est proposé et précisé.

Principe de structuration et diplomation des mentions communes à plusieurs universités

Structuration en parcours

Lorsque des compétences disciplinaires sont présentes dans deux ou trois universités (UPSaclay, UVSQ, UEVE), une mention commune (L ou LDD) associée à un diplôme Paris-Saclay sera organisée en parcours par campus et représentera localement la/les disciplines et leurs spécificités sur chaque campus. Elle correspond à une mention unique et à un diplôme commun.

Les parcours peuvent porter des noms différents ou le même nom sur les différents campus. Ils peuvent exister dès la première année, mais le plus souvent correspondent à une spécialisation de troisième année. La différenciation entre deux parcours porte sur un nombre significatif d'ECTS (point à approfondir).

Dans certains cas, la troisième année ne sera pas différenciée en parcours mais pourra porter des variantes sous forme de coloration.

Sur un campus donné, une ou plusieurs entrées Parcoursup donnent accès à la mention commune.

Les modalités de choix des mentions et des parcours, des entrées Parcoursup, des règles de convergence pédagogique et des règles de progression au sein de la mention sont discutées dans la partie 2.2.

Principe de diplomation

Le parchemin du diplôme commun porte le nom de la mention de Licence, Licence Professionnelle et précise le nom du parcours de troisième année et le nom du campus référent de ce parcours.

Le parchemin du diplôme de BUT indique le nom de la spécialité et du parcours, ainsi que le nom de l'IUT dans lequel il a été préparé et obtenu.

Notion de Campus

On appelle ici campus, un lieu géographique regroupant l'essentiel des enseignements d'une discipline, et généralement les laboratoires de recherche. A titre d'exemples

totale­ment prospectifs, Orsay, Sceaux, Evry, Versailles, Guyancourt pour­raient être des noms de campus.

Les noms des campus devront être discutés et validés, en veillant notamment à la lisibilité et la visibilité dans la présentation des formations sur les sites institutionnels et sur Parcoursup.

Principes de construction et convergence de l'offre de formation

A l'échelle d'une discipline ou d'un ensemble regroupant différentes disciplines, les principes guidant les choix de mentions et d'organisation de la diplomation de l'accréditation 2026 sont :

- *La lisibilité et l'attractivité dont notamment l'explicitation du profil visé des diplômés, la structure en parcours et la clarté du devenir des étudiants en termes de poursuites d'études et/ou d'insertion*
- *La définition des convergences pédagogiques pour deux parcours de même nom*
- *La régulation du fonctionnement de la mention commune, notamment des temps et sujets de coordination entre campus*
- *La régulation des moyens humains et financiers*

Le travail collectif des communautés disciplinaires des trois universités s'appuiera sur le partage de données et d'informations sur les mentions existantes (contrat 2020-2026) permettant d'analyser leurs similitudes et leurs différences :

- la structuration en parcours par année
- les objectifs visés
- Les profils des étudiants entrants Parcoursup (âge, type de bac, mention au bac, filles/garçons, origine géographique, ...)
- Le devenir des étudiants après la licence, licence double-diplôme ou licence professionnelle
- le dossier d'auto-évaluation de chaque mention

L'analyse commune de ces données sera intégrée au travail collectif tel que décrit dans la méthode de travail proposé dans le paragraphe 2.3.

La lisibilité et l'attractivité des mentions de Licence, LDD, licence professionnelle, DEUST

Elle nécessite de définir les futures mentions et leur structuration en parcours, au sein de la dénomination nationale, exceptionnellement de dénominations dérogatoires.

- en dépassant la juxtaposition des mentions actuelles
- en cherchant à valoriser l'ensemble des forces et spécificités du périmètre global Paris-Saclay
- en travaillant sur les noms de mentions et/ou l'affichage de parcours à partir du L1, L2 ou L3

- en assurant la cohérence des poursuites d'études des mentions et parcours de Licence et licence double-diplôme vers des parcours de Masters de l'Université Paris-Saclay
- en analysant l'ensemble licences et licences professionnelles pour réfléchir à des parcours de professionnalisation au sein d'une mention de Licence
- en construisant les passerelles entre Licence et licence professionnelle et entre Licence et BUT, avec une attention particulière à la construction des parcours de poursuite d'études à partir du BUT2
- en travaillant les partenariats, internes avec les diplômés ingénieurs au sein du périmètre Paris-Saclay, externes à l'international pour des doubles cursus/échanges/EugloH, ainsi qu'avec le monde socio-économique

La lisibilité des mentions se traduit dans :

- une définition commune des objectifs visés et du profil visé de connaissances et compétences du diplômé au niveau de la mention et des parcours,
- le choix des parcours,
- la cohérence pédagogique des parcours de même nom
- la construction des programmes d'année des éléments de formation pour permettre une progression claire et explicite des étudiants depuis l'entrée Parcoursup jusqu'aux spécialisations/colorations de L3
- l'adéquation des objectifs d'apprentissage visés avec les poursuites d'études et/ou l'insertion
- les étapes d'orientation, [dans l'accompagnement de changement de projet de formation](#), et dans les passerelles possibles vers d'autres diplômes Paris-Saclay
- les dispositifs d'accompagnement pédagogique et méthodologique, y compris Oui Si, et dans la mobilisation de ressources et pratiques pédagogiques améliorant les apprentissages [en profondeur](#) des étudiants
- les intitulés des entrées en première année sur Parcoursup (dénomination, description, critères de classement)

La définition des convergences pédagogiques pour deux parcours de même nom

Au sein d'une mention de Licence, licence double-diplômes ou Licence professionnelle commune, les parcours de même nom sur deux campus différents s'accorderont sur les points suivants :

- *les compétences visées au diplôme et au parcours*
- *le même nombre de blocs de connaissances et compétences (BCC) par année avec des intitulés de blocs similaires*
- *chaque BCC est défini à partir d'objectifs d'apprentissage visés : les équipes doivent s'entendre sur un socle commun de connaissances et d'aptitudes théoriques et pratiques attendues au minimum en fin de L3 (ou L3 Professionnelle)*
- *Les accès aux poursuites d'études doivent être similaires, notamment l'accès aux M1 au sein des masters Paris-Saclay*
- *Les entrées Parcoursup doivent porter le même nom (sauf éventuellement concernant Sciences de la Terre)*
- *Les objectifs d'apprentissage visés en fin de L1 doivent être communs et permettre la poursuite vers tout L2*

- *Les entrées Parcoursup sur la plateforme nationale préciseront le nom de l'EUPCPS et du campus*

Les connaissances et compétences pourront être réparties de façon autonome dans un campus sur les années de Licence. Des groupes de travail préciseront ces items.

Si ces points sont acquis, les volumes horaires étudiant d'un parcours pourront varier de 1500h eqTD à 1800h eqTD, y compris pour les parcours de même nom au sein d'une mention commune.

Au sein des spécialités de BUT

- *Le choix des parcours au sein d'une spécialité donnée et les diplômes du même domaine/discipline conservés sous forme de Licence professionnelle sont discutés avec l'ensemble des IUT concernés*
- *Chaque spécialité et ses parcours associés sont définis par un programme national et des adaptations locales propres à chaque IUT*
- *Les passerelles entre campus sont travaillées collectivement*
- *Les entrées Parcoursup sur la plateforme nationale préciseront le nom de l'EUPCPS et de l'IUT*

Principes de pilotage et de fonctionnement de l'offre de formation intégrée

Le pilotage d'une mention commune doit rendre compte de l'intégration dans un même diplôme de parcours dispensés dans différents campus en définissant les temps de coordination inter-campus et l'autonomie de fonctionnement et d'organisation pédagogique de chaque campus.

Ainsi, les règles de fonctionnement d'une mention constituée de parcours répartis sur les campus s'appuieront sur :

- L'autonomie des campus dans l'organisation et le fonctionnement des enseignements
- L'absence de principe de mobilité des enseignants, enseignants-chercheurs et étudiants entre campus
- Des règles de progression des étudiants entre les campus :
 - o Pas de remise à plat d'ensemble en fin d'année, un étudiant accepté dans un campus y réalise a priori l'ensemble de sa Licence. L'accès aux parcours proposés dans un campus est prioritaire pour les étudiants déjà présents sur le campus
 - o En cas de parcours différents entre campus, les règles d'accès seront à définir en fonction des pré-requis et du nombre de groupes accessibles par parcours (la mobilité entre campus est encadrée par la soutenabilité des parcours et la non ouverture de groupes supplémentaires)

- Chaque parcours définit le nombre de groupes (TP, TD) ouverts, les accès d'étudiants issus d'autres campus et ayant les pré-requis sont encadrés par ce nombre de groupes et leur capacité d'accueil
- Un pilotage adapté au diplôme commun donnant une autonomie à chaque campus :
 - Un coordinateur de mention par campus / directeur des études (fiche mission à définir)
 - Une équipe de pilotage de la mention constituée par les 3 coordinateurs / directeurs des études
 - Un responsable de mention identifié parmi les 3 coordinateurs, qui en plus de sa mission de coordination des parcours dans le campus organise et anime les temps de coordination entre les 3 campus (fiche mission à définir)
 - Un responsable par élément de formation (par campus et année)
 - Des temps de coordination systématique, répondant à un cahier des charges et à une fréquence définie
 - L'identification dans chaque campus d'une équipe BIASS en soutien pédagogique aux parcours
 - Des missions complémentaires pour la réussite étudiante ou d'autres actions à décliner
- Une organisation cohérente du recrutement :
 - Des commissions d'examen des vœux uniques ou coordonnées selon le choix d'un portail à capacité différenciée ou de vœux différents : choix proposé par les équipes pédagogiques, validé par les composantes référentes, en fonction de la différence de profil des candidats/admis, du degré de différenciation des programmes de L1, de l'affichage d'un parcours post-bac, des parcours de spécialisation
- Un accord sur les critères généraux des Oui Si et sur les critères de refus devra être trouvé
- Un fonctionnement des formations Licence, LDD et licence professionnelle articulé entre principe de subsidiarité locale et coordination des campus
 - Par campus :
 - Un jury par élément de formation par campus réuni à mi-année et en fin d'année,
 - 1 réunion globale par an des 3 années propres au campus (= sous comité mention au niveau campus)
 - En commun :
 - 1 jury de mention / an, basé sur les résultats L3,
 - 1 comité de mention / an, à coupler éventuellement au jury
 - 1 conseil de perfectionnement tous les 2 ans
 - Au niveau d'une année de licence : 1 réunion commune par an, par niveau L1, L2, L3

- Type de sujets communs à discuter : niveau L1 et L2 orientation, passerelles, flux entre campus, L3 analyse des inscrits et actions concertées du lien Licence-master

Un diplôme délivré, soit par l'UPSaclay, soit par l'EUPCPS doit respecter les objectifs, la caractérisation, la structuration et le pilotage décrit dans ce document ainsi que les textes produits par les instances de gouvernance compétentes (CFVU et CAC UPSaclay, conseil de l'EUPCPS) : par exemple cadrage des formations, règlement intérieur, indicateurs cibles définis par le contrat quinquennal de l'établissement et le projet annuel de performance.

Moyens et principes de soutenabilité des formations

Les formations sont portées par une ou plusieurs composantes de l'Université paris-Saclay, de l'UVSQ ou d'UEVE

La soutenabilité se définit comme la capacité de chaque opérateur à assurer

- les heures d'enseignement, soit sur le service des enseignants et enseignants chercheurs titulaires ou contractuels, PAST, missions doctorales soit par des heures complémentaires, des heures de vacances ou des supports de professeurs attachés
- le fonctionnement de la formation, y compris les plateformes expérimentales, les ressources et outils pédagogiques et la jouvence du matériel pédagogique
- le suivi pédagogique des étudiants, au niveau scolarité et secrétariat pédagogique¹.
- la mise en place d'un accompagnement pédagogique et méthodologique adapté au profil des étudiants et des objectifs de la formation, prenant notamment la forme d'un parcours Oui SI en L1
- en lien avec la DIP et/ou le Centre d'expérimentation pédagogique, tout ou partie du soutien aux équipes qui déploient des transformations ou expérimentations pédagogiques
- l'appui local à la mise en œuvre du PPEI et des SPOC, ainsi que l'accès aux ressources numériques via eCampus et les applications liées

Au sein d'une mention, la composante, qu'elle soit UPSaclay, UVSQ, UEVE, est référente des éléments de formation qui se déroulent dans ses campus. Elle est garante, sous la responsabilité de l'Université de rattachement, de sa soutenabilité et s'engage à accompagner la formation dans la mise en œuvre des politiques et actions définies collectivement dans l'Ecole Universitaire de premier cycle Paris-Saclay.

Les moyens de la loi ORE, des moyens spécifiques de l'IDEX (1M€/an fléché EUPCPS) ainsi que des soutiens issus d'appels à projets et de la fondation seront fléchés vers l'EUPCPS et des dispositifs d'accompagnement et de transformation pédagogique et seront répartis entre les référents..

¹ Le contenu du dossier étudiant et des outils de suivi des parcours des étudiants seront développés au cours de la prochaine accréditation en lien avec le projet SPRINGBOARD (part de financement SI formation du PIA ExcellenceS)

Ces moyens et des ressources nouvelles viendront compléter les forces et le potentiel d'enseignement sur 2 volets :

- Accompagnement indirect : le développement d'outils d'accompagnement (exemple portfolio) et d'événements interculturels, des chargés de projet pour développer les relations avec le monde socio-économique, des chargés d'orientation et insertion / directeurs des études, des conseillers et ingénieurs pédagogiques.
- Accompagnement direct : Doctorants-enseignants, contrats enseignement, professeurs attachés, HCC pour compenser du temps dégagé pour les EC en charge de la conception et de la mise en place de nouvelles modalités pédagogiques et ressources pédagogiques.

Démarche d'intégration et méthode de travail collectif

Les VP des universités en charge du projet Premier Cycle et les directions de composantes accompagnent le travail commun à mener au sein des équipes pédagogiques d'une discipline afin de :

- Partager une compréhension commune des enjeux du Premier Cycle, du projet EUPCPS et des licences doubles diplômes UPSaclay
- Définir une offre cohérente dans son ensemble
- Définir les orientations possibles : spécialisation progressive et règles de progression des étudiants au sein des parcours, entre parcours d'une même mention, et les passerelles vers d'autres diplômes
- Accompagner un processus de définition commune des compétences visées par chaque diplôme et un processus de construction de la formation dans le cadre d'une approche programme et compétences.
- Intégrer les retours des évaluations du HCERES
- Vérifier la soutenabilité de la formation

Un groupe de travail animé par Morgane Locker, en tant que chargée de mission, et constitué de représentants de composantes, de responsables de mention et d'ingénieurs pédagogiques a défini une démarche de travail des équipes pédagogiques disciplinaires selon trois étapes principales.

Ces trois étapes de travail réuniront par discipline les responsables de mentions et de parcours de L3 dans les mentions actuelles des 3 universités, ainsi que les responsables de LDD et LDD3 concernées.

Ces temps d'échange ont vocation à

- Se rencontrer entre responsables pédagogiques des 3 campus
- Confronter sa vision du diplôme de Licence dans une discipline donnée
- Identifier les principales convergences & divergences entre parcours existants
- Mener une réflexion commune sur la future offre de formation Licence au sein de l'école universitaire de 1^{er} cycle, dans une optique centrée sur l'étudiant
- Commencer à préparer son projet d'accréditation

Le travail collectif sur le partage des données listées en 2.2.1 pour réfléchir collectivement au choix des mentions communes, qui peuvent reprendre les intitulés actuels mais aussi

ajouter ou modifier des intitulés afin d'assurer la lisibilité des objectifs et compétences visés au diplôme.

Les trois étapes de travail alternent avec des travaux internes aux équipes pédagogiques de chaque campus.

A l'issue des trois temps, les équipes pédagogiques auront élaboré un diagnostic commun, un positionnement sur la structuration d'une mention commune sur la base des aspects pédagogiques et une analyse des difficultés éventuelles de mise en œuvre.

Sur la base de ces éléments partagés, les vice-présidences en charge du projet Premier Cycle des trois universités en concertation avec les directions des composantes concernées arbitreront sur la demande d'accréditation pour chaque discipline pour le démarrage du prochain contrat quinquennal.

Lorsque les équipes pédagogiques accompagnées par les VP des trois universités ne seront pas en mesure de définir une ou des mentions communes tout en proposant un programme de formation propre à chaque université en accord avec le cadre des diplômes de premier cycle Paris-Saclay, l'Ecole universitaire de premier cycle Paris-Saclay se tournera vers le Ministère pour présenter à titre exceptionnel l'accréditation de plusieurs diplômes de même nom de mention.

L'école universitaire de premier cycle Paris-Saclay

Dans le cadre d'une intégration des premiers cycles des universités d'Evry et de Versailles Saint Quentin dans une offre de formation construite en commun et constituée de diplômes Paris-Saclay, il est proposé de coordonner et piloter l'ensemble des diplômes de premier cycle par l'EUPCPS, composante transverse.

En effet, l'Université Paris-Saclay présente la particularité de s'inscrire dans un vaste territoire, avec des établissements multi-sites et pluridisciplinaires, dont les bassins universitaires sont ancrés géographiquement et assurent un large maillage territorial du Sud de l'Île de France. Ces sites accueillent un nombre important d'étudiantes et étudiants et s'adressent à une population aux attentes variées ou diverses. L'Université Paris-Saclay et son Ecole universitaire de premier cycle développent un modèle innovant pour le premier cycle permettant la réussite de tous les étudiants.

Ainsi pour le prochain contrat, l'Ecole universitaire de premier cycle Paris-Saclay, composante transversale de l'Université Paris-Saclay sera à la fois la structure de coordination des premiers cycles universitaires, pour l'ensemble des diplômes de Licence, BUT, Licence professionnelle, Licences double-diplômes, préparation aux études de santé (PASS, LAS), cycles préparatoires d'écoles d'ingénieur internes et la structure d'accréditation des diplômes nationaux de Licence, BUT, DEUST et licence professionnelle. Sous l'impulsion des trois universités, elle porte l'ambition pour l'ensemble des formations d'une identité partagée et d'objectifs communs et elle met en œuvre les principes de structuration et de fonctionnement des formations décrits dans les parties 2 à 4 en s'appuyant sur les engagements des établissements et sur des moyens d'accompagnement dédiés.

Dans sa mission de coordination, l'EUPCPS avec les composantes opératrices des 3 universités et les établissements-composantes concernés :

- *Coordonne l'offre de formation de premier cycle des 3 universités avec les objectifs suivants :*
 - o *Cohérence et carte de formations adaptées au public étudiant (bac+1, Licence Pro dont BUT, Licence, LDD, DEUST, articulation dans la perspective de la poursuite d'études et aux besoins métiers, en lien avec les CMQ et CMA)*
 - o *Déclinaison des arrêtés des diplômes de Licence et Licence Pro dans le respect de l'identité partagée décrite par le cadre et les objectifs communs*
- *Coordonne les modalités d'internationalisation des formations et d'ouverture à l'international*
- *Définit le cadre et les priorités de l'accompagnement des étudiants à la réussite et soutient des actions*
 - o *pour renforcer et améliorer les apprentissages des étudiants*
 - o *pour la construction du projet d'études et d'insertion des étudiants pour développer les compétences transverses des étudiants*
 - o *pour faciliter les transformations pédagogiques (diffuser l'approche programme et compétences, les échanges de pratiques et didactiques, les expériences et innovations pédagogiques)*
- *Initie et/ou coordonne la recherche de moyens contribuant à la soutenabilité des formations*

Dans sa faculté d'accréditation, l'EUPCPS porte l'accréditation des diplômes nationaux de Licence, Licence Professionnelle dont les BUT et les DEUST.

Objectifs des diplômes de Premier Cycle et caractérisation des diplômes UPSaclay et EUPCPS

Cette partie du document est destinée à préciser pour la période 2026-2031 les objectifs et enjeux de l'ensemble des formations de Premier Cycle Paris-Saclay, formations accréditées UP Saclay et formations de l'Ecole Universitaire de Premier Cycle Paris-Saclay, et à proposer la caractérisation générale des diplômes nationaux accrédités Université Paris-Saclay ou accrédités EUPCPS déclinant les textes réglementaires.

Elle sera finalisée par un groupe de travail mis en place par les vice-présidences Formation à l'automne 2024.

Structuration pédagogique et fonctionnement des mentions Licence, Licence professionnelle, DEUST et doubles diplômes

Cette partie du document est destinée à préciser le cadrage général de la politique d'offre de formation de Premier Cycle, notamment les notions de parcours-type, de blocs de connaissances et compétences, de compétences transverses, de volumes

horaires étudiant, de mutualisations, de contrats pédagogiques, d'aménagements pour les sportifs et artistes de haut niveau, pour les étudiants en cumul d'activités
Cette partie s'appuiera sur les propositions de groupes de travail mis en place courant 2024, notamment sur les thématiques suivantes :

- *Structuration pédagogique et blocs de connaissances et compétences*
- *Compétences transverses en Licence et LDD*
- *Compétences numériques et certifications PIX*
- *Réforme de l'accès au professorat (selon évolution du calendrier de réforme)*
- *Entrées en L1 et BUT1 : choix des dénominations et des objectifs d'année, lisibilité de l'affichage, fonctionnement des commissions d'examens des vœux*
- *Préparation aux études de santé*
- *Coordination des diplômés de BUT et passerelles Licence – BUT*
- *Environnement pédagogique*

Elle sera finalisée par un groupe de travail mis en place par les vice-présidences Formation à l'automne 2024.